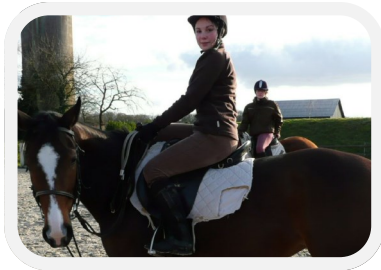


OPTION ÉQUITATION

Seconde Générale et Technologique

OPTION HIPPOLOGIE - EQUITATION

Bac Général Scientifique Biologie / Ecologie - Bac Technologique



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le LEGTA de Vendôme propose l'enseignement facultatif :

« Hippologie - Equitation »

Il offre la possibilité d'obtenir des points supplémentaires aux sessions du Bac Général Scientifique - Biologie /Ecologie et du bac technologique STAV. Il ne nécessite aucun pré-requis particulier.

Il offre aux élèves la possibilité d'exercer une **Activité Physique et Sportive (APS)**, d'acquérir des connaissances et des savoir-faire afin de pratiquer l'équitation en toute sécurité.

Outre un élargissement des connaissances relevant de l'équitation (mise en selle, dressage, saut d'obstacles, jeux équestres, sorties extérieures...) et de l'hippologie, l'option peut apporter une information relative aux "métiers" de l'élevage et de la valorisation du cheval.

Le volume horaire de 3 heures hebdomadaires est réparti en 2 heures pour l'équitation et 1 heure pour l'hippologie. En 1ère et Terminale ; en seconde uniquement 2 heures équitation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Progresser dans le niveau par le passage de galop :

- **débutant** : obtenir le galop 1 et débiter la préparation du galop 2.
- **galop 1 à 3** : préparer le galop supérieur.
- **galop 4 à 6** : préparer deux des disciplines du galop supérieur (dressage, saut d'obstacles) et valider les connaissances d'accompagnement à la pratique de l'équitation.

Déroulement de la formation

L'enseignement s'articule autour des examens (galops) établis par la Fédération Française d'Équitation (FFE). Pour que cette option soit prise en compte dans le cadre du baccalauréat, les élèves doivent être évalués *a minima* sur un galop supérieur à celui détenu à l'entrée de la formation.

Tout au long de leur formation, les élèves ont la possibilité de faire valider leur galop auprès de la FFE. L'obtention du galop ne sera effective que s'ils obtiennent la moyenne dans chacune des épreuves composant celui-ci. Au début de chaque année scolaire, une évaluation du niveau de pratique de chaque élève est effectuée en référence aux critères de la FFE.

Elle permet :

- d'établir le niveau de compétences et de connaissance de chaque élève,
- de répartir les élèves par groupes de niveau le plus proche,
- de préciser les objectifs de formation,
- de mettre en place un projet sportif personnalisé.

Moyens pédagogiques

Afin de disposer de personnel qualifié, d'une cavalerie et d'équipements appropriés à l'enseignement de l'équitation, un partenariat est mis en place avec un centre équestre situé à proximité du lycée.

Affilié à la FFE, ce centre bénéficie également du certificat d'agrément délivré par le Comité National des Écoles Françaises d'Équitation (CNEFE).

Les séances d'équitation et les cours d'hippologie sont assurés par les moniteurs brevetés d'État du Centre équestre.

Sécurité

Le port de la bombe ou du casque homologué ainsi qu'un gilet de protection est obligatoire. Le lycée met des gilets à disposition des cavaliers, et le centre équestre prête des bombes si besoin.

Évaluation

Les épreuves d'équitation pratiques et théoriques sont adaptées au niveau des élèves selon les modalités et critères existants établis par la FFE.

L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales également exigées par la FFE.

Dans le cadre de l'examen du Baccalauréat Général Scientifique Biologie/Écologie et Baccalauréat STAV, l'évaluation est réalisée sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).

L'hippologie et l'équitation sont prises en compte à part égale dans l'évaluation.

Financement

Pour l'année scolaire le coût de la séance d'équitation est fixé à 11€.

La participation financière et la prise d'une licence fédérale obligatoire (26€) sont à la charge des familles. La facturation s'effectuera par trimestre (tout trimestre engagé est dû).

Tout justificatif d'absence devra être remis à l'enseignant référent au plus tard à la séance suivante. Au-delà, celle-ci sera facturée.